



## **Objet : Information relative aux CELI non enregistrés**

Depuis la création des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) en 2009, certaines institutions financières n'ont pas été en mesure d'enregistrer les CELI de leurs clients, en raison, par exemple, d'une date de naissance ou d'un numéro d'assurance sociale erronés. Cette communication s'adresse à ces institutions financières.

Nous aimerions vous informer que des efforts ont été déployés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de vous soutenir dans l'enregistrement de ces comptes. Malgré cela, certains CELI ne sont toujours pas enregistrés et doivent donc être fermés. Dans ces cas, les revenus découlant de ces placements sont imposables.

Pour les années 2009 et 2010, l'ARC et Revenu Québec ont décidé de ne pas exiger la production des feuillets fédéraux T3, « État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions) », et T5, « État des revenus de placements », et des relevés provinciaux 3, « Revenus de placement », et 16, « Revenus de fiducie ».

Pour l'année 2011 et les années suivantes, vous devez vous assurer que les comptes sont correctement enregistrés. Si ce n'est pas le cas, vous avez alors les deux options suivantes :

- soit annuler les comptes et faire parvenir à l'ARC les feuillets T3 et T5 et à Revenu Québec les relevés 3 et 16 relatifs aux revenus de ces comptes;
- soit régulariser l'enregistrement des comptes contenant des erreurs et faire parvenir à l'ARC les feuillets T3 et T5 et à Revenu Québec les relevés 3 et 16 relatifs aux revenus de ces comptes, pour la ou les années où ceux-ci n'étaient pas enregistrés.

Veuillez noter que vous êtes responsable d'aviser votre clientèle, s'il y a lieu.

Pour plus de renseignements à ce sujet, vous pouvez communiquer avec Revenu Québec au 1 800 567-4692.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Alain Demers  
Directeur principal des relations avec la clientèle des entreprises  
Direction générale des entreprises  
Revenu Québec